



Procès-verbal

Conseil académique
du 21 septembre 2016

Le conseil académique de l'Université a été réuni en séance plénière le 21 septembre 2016 à 10h00 à l'Amphithéâtre Sienne, UFR Droit Economie Gestion, sous la présidence de Monsieur ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian Président	Présent
ALLAIN Philippe	Excusé, procuration à DENECHERE Yves
AMIARD Stéphane	Absent
ANGOT Christophe	Excusé, procuration à ROBLÉDO Christian
ARAB Chadia	Présente
AUGEREAU Laëtitia	Absente
BALLUS Kenny Suppléante : GABILLARD Nina	Absent
BARBE Valérie	Excusée, procuration à PEYRAT-GUILLARD Dominique
BENETEAU Eric	Absent
BENOIT Jean-Pierre	Excusé, procuration à GIMEL Jean-Christophe
BERAUD Etienne Suppléant : FDILI Otman	Absent
BERNIER Monique	Présente
BOISARD Valentine Suppléant : MERCIER Thibault	Absente
BOUCHERON Sonia	Présente
BURON-MOUSSEAU Sophie	Absente
CAILLEAU Thierry	Présent
CALENDA Alphonse	Excusé, procuration ROBLÉDO Christian
CAMUS Sandra	Excusée, procuration à MOISY Laurence
CANEVET David	Présent
CHAMPIN Tristan Suppléante : CRESPIER Lucille	Absent
CHAPPEY Alexandre Suppléante : ROBERT Cynthia	Absent
CHUREAU Véronique	Absente
COTTIER Claire Suppléant : GARNIER Arnaud	Absente
DANIEL Christophe	Présent
DAVID Clarisse	Absente
DENECHERE Yves	Présent
DESMEDT Marianne	Absente
DUBOSQ Nicolas Suppléant : BOURGEOLAIIS Théophile	Absent
DUTHOIT Paul-Louis Suppléante : PAIRIGOUAS Océane	Présent
EMOND Hervé	Excusé
FLEURANT Cyril	Présent
FORTIER Jonathan Suppléante : MAUGER Claire	Présent
FOUCHER Fabrice	Absent
FOUCHET Florian	Absent
GAUMER Nathalie	Excusée, procuration à CANEVET David
GERAULT Laurent Suppléant : BRANCOUR Roch	Excusé
GIMEL Jean-Christophe	Présent
GUERINEAU Emma Suppléante : TOFFALETTI Marie-Charlotte	Présente
GUILMEAU Alexandre Suppléante : CHENIER Aline	Absent
HARDY Zoé Suppléant : METTENDORF Loïc	Présente

HELESBEUX Jean-Jacques	Excusé, procuration à MALLET Sabine
INGREMEAU Françoise	Présente
JUSSIEN Christelle	Excusé, procuration à SIMONEAU Philippe
KEMPF Marie	Excusée, procuration à GIMEL Jean-Christophe
KIKER Safia Suppléante : TARDIF Constance	Excusée, procuration à HARDY Zoé
LACROIX Florence Suppléante : CHAUVIGNE Céline	Présente
LAHEURTE Cyrille	Absente
LEDUC-LEBRETON Nathalie	Excusée, procuration à LERICHE Philippe
LEMAIRE Félicien	Excusé, procuration à MALLET Sabine
LEMENAND Thierry	Présent
LERICHE Philippe	Présent
LEROLLE Nicolas	Excusé, procuration à LERICHE Philippe
LIBOUBAN Hélène	Présente
MALLET Sabine	Présente
MARTIN Kevin Suppléante : LE MOIGNE Marie-Anne	Excusé Excusée
MATHIEU Elisabeth	Absente
MOISY Laurence	Présente
NEAU Alice Suppléant : BIRIERE Olivier	Excusée, procuration à DUTHOIT Paul-Louis
PARIS Anaïs Suppléante : CALLET Estelle	Absente
PELOILE Manuelle	Excusée
PEYRAT-GUILLARD Dominique	Présente
PIERRE Eric	Excusé
PROCACCIO Vincent	Excusé, procuration à LIBOUBAN Hélène
QUITTE Bérandère Suppléant : HUMEAU Lucas	Excusée, procuration à DUTHOIT Paul-Louis
REEVES Joseph Suppléant : MOUATE Olivier	Absent
RICHOMME Pascal	Excusé, procuration à SIMONEAU Philippe
ROUSSEAU Audrey	Excusé, procuration à LIBOUBAN Hélène
RULENCE David	Excusé, procuration à BOUCHERON Sonia
SACHOT Adrien Suppléant : DESTERMES Théodore	Absent
SALLE Marc	Excusé, procuration à CANEVET David
SAUBION Frédéric	Excusé, procuration à TRICOIRE-LEIGNEL Hélène
SIMONEAU Philippe	Présent
STEVENS Charles Suppléante : PIRAUX Louise	Absent
TAIBI Aude Nuscia	Excusée, procuration à FLEURANT Cyril
TRAVERS Muriel	Absente
TRICOIRE-LEIGNEL Hélène	Présente
URBAN Thierry	Absent
VIGNON-BARRAULT Aline	Absente
VIOLIER Philippe	Excusé, procuration à PEYRAT-GUILLARD Dominique
VOSTRIKOVA-JACOB Lioudmila	Excusée, procuration à LERICHE Philippe
YVARD Jean-Michel	Présent

A l'ouverture de la séance du 21 septembre 2016, 50 membres sont présents ou représentés (81 membres en exercice, 26 membres présents, 25 procurations).

◆ **Membres statutaires à titre consultatif**

Olivier HUISMAN - Directeur général des services

◆ **Membres présents invités par le Président**

Lydie BOUVIER - Directeur de l'IUT	Anne-Sophie HOCQUET – Vice-présidente chargée de l'égalité, des ressources humaines et de la politique sociale Didier LE GALL – Vice-président du conseil d'administration Nathalie DEBSKI – Vice-présidente déléguée à l'innovation pédagogique
------------------------------------	--

◆ **Secrétariat de séance**

Cellule Institutionnelle

◆ **Ordre du jour**

1. Accréditation des formations 4
2. Campagne d'emploi des enseignants.es et enseignants.es-chercheurs.es..... 4
3. Installation de la mission égalité 6

◆ **Annexes : dossiers de séance**

Diaporama

M. ROBLÉDO ouvre la séance du Conseil académique en formation plénière à 10h00.

1. Accréditation des formations

M. ROBLÉDO informe les membres de la modification de l'ordre du jour notamment en ce qui concerne le point 2 « Accréditation des formations ». En effet, les volets 3 et 4, correspondants aux attentes de l'HCERES sur l'accréditation des formations, sont en cours de finalisation pour mise en adéquation. Ce dossier sera donc examiné lors du conseil académique plénier du 5 octobre 2016.

M. ROBLÉDO précise le calendrier de l'accréditation des formations :

- Remontée des dossiers mi-octobre (pas de date précise) ;
- Rencontres autour du 5 avril 2017 aboutissant à une synthèse des conseillers scientifiques ;
- Réunion tripartite le 13 avril 2017 avec les conseillers scientifiques, les départements d'accréditation et l'établissement ;
- Passage de cette offre de formation devant le CNESER le 17 juin 2017.

L'offre de formation propose 15 mentions de licences, 44 mentions pour les masters et 41 partenariats.

2. Campagne d'emploi des enseignants.es et enseignants.es-chercheurs.es

M. ROBLÉDO précise que le conseil académique doit uniquement se prononcer sur la campagne d'emploi des enseignants.es et enseignants.es-chercheurs.es. Cependant, la campagne d'emploi pour les personnels BIATSS sera présentée pour information.

L'ensemble des tableaux a été mis à disposition et M. ROBLÉDO ne présente qu'une synthèse de la campagne d'emploi 2017.

S'agissant de la campagne d'emplois des enseignants.es et enseignants.es-chercheurs.es, M. ROBLÉDO précise que par principe, il a été décidé, cette année, que tous les postes d'enseignants.es-chercheurs.es qui étaient vacants le 1^{er} septembre 2017 pour cause de départ en retraite, étaient réfrigérés. Cela signifie qu'au 1^{er} septembre 2017, un recrutement ATER sera réalisé sur ce support. En effet, cela permet, pour un départ en retraite, de repenser le besoin, le profil pédagogique, mais aussi l'insertion, la recherche et de donner quelques marges de manœuvres financières notamment pour les créations de poste.

M. ROBLÉDO présente les pages 5, 6, 7 et 8 (Cf. diaporama en annexe)

Suite à la question de Christophe DANIEL sur le repyramidage de postes à l'UFR de droit, d'économie et de gestion, M. ROBLÉDO explique qu'effectivement dans le tableau il y a 2 repyramidages pour l'UFR mais que dans le volume actuel il n'y en a qu'un seul.

M. ROBLÉDO invite les membres à regarder sur la dernière ligne du tableau transmis. Le président indique qu'il s'agit d'un cas un peu plus particulier puisque le poste de MCF 698 correspond au poste qu'il occupe actuellement. En effet, un mouvement de recrutement est possible cette année suivant la procédure 46.5. Il s'agit d'une procédure de recrutement de professeur liée au nouveau dispositif de l'arrêté de septembre 2014. Ce dispositif permet aux personnels MCF qui ont occupé, pendant 4 ans sur les 9 dernières années, des postes à responsabilité dans leur établissement, de pouvoir candidater sur des supports de PR. Dès que les dispositifs ont été transmis par le ministère (avril 2016), un « appel à candidature » a été lancé à l'université en direction des E.C susceptibles d'être concernés et un certain nombre de collègues se sont manifestés. Dans un souci de transparence, M. ROBLÉDO informe les membres du conseil académique que seule sa candidature pouvait être retenue. Par la suite, si le processus aboutit (qualification aux fonctions de Professeur et élection pour le comité de sélection), son support serait libéré. Aussi, aujourd'hui, le support sur lequel ce concours est ouvert est un support de PR vacant de la faculté de droit, d'économie et de gestion. Si cet emploi devait être pourvu, le support libéré (MCF 698) serait repyramidé dans la même section pour la même UFR. C'est pour cela qu'apparaît un deuxième repyramidage qui n'avait pas forcément été demandé dans le COM de l'UFR Droit, économie

et gestion mais qui figure dans le tableau.

M. LE GALL ajoute que pour être totalement exhaustif sur ce point, le mouvement se fait au titre de l'année 2016, donc pour une prise de fonction au plus tard au 1^{er} décembre 2016. Si le processus va à son terme, le poste de MCF est libéré au 1^{er} décembre 2016. Le PR qui est parti en mutation a été remplacé par un ATER relais jusqu'à la fin de l'année universitaire. Le poste de MCF vacant pourrait donc être repyramidé dès la campagne 2017 pour que l'UFR retrouve son poste de PR. M. LE GALL reconnaît que le processus décrit apparaît un peu compliqué à mettre en œuvre. Par ailleurs, les collègues susceptibles d'être concernés par cette mesure ont été interrogés. Il précise en outre que certains collègues VP ont été disqualifiés car ils ne remplissaient pas les conditions : 4 ans complets de poste à responsabilité au 1^{er} janvier 2016 sur les dernières années. M. LE GALL considère qu'il est important de mettre en place ce dispositif et de s'y familiariser parce qu'il est possible qu'il y ait des demandes pour les années à venir. Cela ne pourra se faire qu'avec l'accord des composantes dans lesquelles des emplois pourront être mobilisés. Dans le cas présent, les deux composantes sollicitées ont répondu favorablement.

Mme ARAB demande si les postes réfrigérés peuvent être supprimés.

M. ROBLÉDO répond que le support budgétaire existe toujours. Cependant, le support peut être redéployé dans une autre discipline, composante ou département. Les postes ne sont pas supprimés puisque les besoins globaux sont en augmentation mais le poste n'est pas systématiquement rebasculé sur un même profil. L'évolution des besoins des composantes et les demandes des unités de recherche sont rediscutées lors des campagnes de contrat d'objectifs et de moyens. La réfrigération n'est pas le stade avant la disparition. La congélation, processus pour lequel il n'y avait pas de recrutement suite à un départ, n'existe plus depuis la campagne de 2013.

M. GIMEL s'interroge sur la quantité d'emplois pourvus par rapport au plafond d'emploi.

M. ROBLÉDO explique qu'il existe un plafond d'emplois théoriques qui correspond au volume d'emplois que l'université peut mobiliser mais aussi un plafond d'emplois budgétaires voté chaque année. Le plafond d'emplois budgétaires doit être inférieur au plafond d'emplois théoriques. Lors des campagnes d'emplois, le recteur donne un visa de vérification. Aussi, le plafond global d'emplois au 31 décembre 2015 est de 1887 postes dont environ 1815 ont été mobilisés.

M. ROBLÉDO présente la campagne d'emplois des personnels BIATSS, pour information. Il présente les pages 9, 10, 11 et 12 (Cf. diaporama en annexe).

M. GIMEL s'interroge sur le nombre d'emplois qui vont être pérennisés sur les 19 postes contractuels BIATSS.

M. ROBLÉDO indique, pour information, qu'aujourd'hui 23 personnes sont sur un processus de « cédésation ». Pour répondre à M. GIMEL, M. ROBLÉDO indique qu'exceptés les postes de missions courtes, les postes correspondent à des besoins permanents. Les postes de contractuels seront cédésés à terme et si les postes de titulaires étaient mis au concours, ils seraient titularisés. Par ailleurs, dans le dispositif de l'université, la règle est de 1 an renouvelable 1 fois puis CDI. Si la mission et le besoin ont changé, la personne est remplacée.

Suite à une autre question de M. GIMEL, M. ROBLÉDO répond qu'une codification des besoins permanents a été mise en place pour une meilleure traçabilité des postes.

Suite à une question de Mme TRICOIRE-LEIGNEL sur les titularisations, M. ROBLÉDO indique qu'il existe deux dispositifs. Le premier permet à une personne en CDI de candidater à un concours. Par contre, un poste sur lequel est présent un CDI n'est pas ouvert au concours. Le deuxième dispositif porte sur la loi de déprécarisation du 12 mars 2012 où il y a des postes fléchés avec un spectre de candidats possibles extrêmement réduit ce qui augmente les possibilités de titularisation. Au titre de ce deuxième dispositif, une cinquantaine de personnes ont été titularisées et d'autres vont pouvoir l'être prochainement.

Mme BOUCHERON s'interroge sur le dépyramidage.

M. ROBLÉDO et M. HUISMAN expliquent que lorsqu'un poste se libère en raison d'un mouvement, le service, la composante ou la direction réfléchit sur son nouveau besoin. La prévalence est donnée au calibrage en fonction de la mission du poste. Dans l'exemple cité, en dépyramidant un poste, un autre a été créé. Ceci est permis si le plafond d'emploi est respecté et que le coût de la masse salariale est équivalent.

M. ROBLÉDO soumet à l'approbation du Conseil académique la campagne d'emploi des enseignants.es et des enseignants.es-chercheurs.es.

Cette décision est adoptée avec 49 voix pour et 1 abstention.

3. Installation de la mission égalité

L'installation de la mission égalité est présentée par Mme HOCQUET.

Cette mission est présentée au Conseil académique pour 2 raisons :

- Réinstallation de la mission, rendue nécessaire à l'issue du processus électoral de janvier et février 2016 ;
- Démission de la chargée de mission (Mme Sabrina SEBTI) en juin 2016 qui a permis de réarticuler l'ensemble des éléments de la mission égalité et de créer une vice-présidence égalité.

Mme HOCQUET présentent les acteurs et les rôles de chacun de ces acteurs au travers des pages 13, 14, 15, 16 et 17 (Cf. diaporama en annexe)

Mme ARAB s'interroge sur la démission de Mme SEBTI, sur le devenir de la mission accueil des étudiants étrangers, sur les nouvelles missions et sur les différences dans le rôle de la vice-présidente et du chargé de mission.

M. ROBLÉDO précise qu'à chaque changement de gouvernance, toutes les commissions déjà en place doivent être renouvelées. A cette occasion, les statuts et règlements intérieurs peuvent être revisités. La composition de la mission égalité a été maintenue jusqu'en septembre à la demande de Mme SEBTI. La démission de Mme SEBTI ne repose pas sur les missions réalisées mais sur des questions matérielles de compensations et de décharges. A ce sujet, un terrain d'entente n'a pas été trouvé.

M. ROBLÉDO explique que la mission accueil des étudiants étrangers faisait partie des missions de Mme SEBTI mais ne faisait pas partie intrinsèquement de la lettre de missions égalité.

Mme HOCQUET précise que la mission accueil des étudiants étrangers va être partagée par la vice-présidence égalité, ressources humaines et politiques sociales et la vice-présidence relations internationales. L'accompagnement des étudiants étrangers, en fonction de leurs problématiques, est fait par les services de l'université qui vont ensuite se mettre en relation avec les services extérieurs (CROUS...).

Mme HOCQUET clarifie les différentes missions de la vice-présidente et de la chargée de mission. La vice-présidente assure le portage politique c'est-à-dire qu'elle facilite l'ensemble de la mise en œuvre du plan d'action au travers des décisions prises par la gouvernance ; elle participe avec la commission égalité à la mise en place du plan pluriannuel d'actions et travaille en binôme avec le/la chargé.e de mission. Quant à ce dernier, son rôle est d'animer et de mettre en œuvre ce plan d'action ainsi que de représenter l'université au sein des réseaux locaux et des groupes de travail ministériels.

M. GIMEL profite de ce débat sur la mission égalité pour s'interroger sur un point d'inégalité entre personnels BIATSS titulaires et contractuels, celui du régime indemnitaire et les évolutions de carrière de ces personnels.

M. ROBLÉDO indique qu'une grille avec des temps de passage d'échelon a été élaborée afin que les personnels contractuels et titulaires aient une évolution de carrière parallèle (ou symétrique). Par ailleurs, dans le cadre du dialogue social, il est proposé au personnel BIATSS contractuel, à niveau d'échelon identique, une petite augmentation du nombre de points d'indice, par rapport au personnel titulaire afin de prendre en compte l'absence de régime indemnitaire. Enfin, une réflexion est conduite pour travailler sur les procédures d'avancement de ces personnels contractuels.

Mme HOCQUET précise que dans le cadre du travail avec les représentants du personnel ce dispositif permet une évolution de carrière identique entre personnel contractuel et personnel titulaire (alors qu'actuellement les contractuels ne peuvent pas progresser après le 6^{ème} échelon). Les conclusions sont finalisées pour les enseignants contractuels et presque finalisées pour le personnel BIATSS.

Procès-verbal du conseil académique du 21 septembre 2016

M. ROBLÉDO soumet à l'approbation du Conseil académique l'installation de la mission égalité.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. ROBLÉDO lève la séance à 12h00.

Le Président de l'Université d'Angers,
Christian ROBLEDO

Le Vice-président du Conseil d'administration,
Didier LE GALL

Le vice-président de la recherche
Philippe SIMONEAU

**Le vice-président de la formation et de la vie
universitaire,**
Sabine MALLET

**Le Directeur général des services
de l'université d'Angers**
Olivier HUISMAN